



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1935

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI) et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour sa participation au déploiement de services métropolitains aux petites et moyennes entreprises (PME) - Année 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

**Conseil du 22 mai 2017****Délibération n° 2017-1935**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI) et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour sa participation au déploiement de services métropolitains aux petites et moyennes entreprises (PME) - Année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon agit pour garantir le développement économique du territoire, et pour le conforter comme territoire d'innovation, créateur de richesses et d'emplois. Elle intervient ainsi pour créer l'environnement le plus favorable possible à l'installation et au développement des entreprises sur le territoire.

La Métropole met ainsi en œuvre une politique visant à garantir le dynamisme du tissu économique de l'agglomération grâce à un accompagnement complet à destination de toutes les entreprises du territoire. Ceci s'exprime à travers le réseau d'accompagnement à la création d'entreprise "Lyon Ville de l'entrepreneuriat (LVE)", l'animation économique à l'échelle des conférences territoriales des Maires via un réseau de "développeurs économiques" et la création de programmes d'accompagnement dédiés aux petites et moyennes entreprises (PME) du territoire.

Dans cette optique, la Métropole a adhéré à l'association Pacte PME qui œuvre au renforcement des relations entre les PME et les grands comptes pour favoriser la croissance des PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI). La Métropole agit au niveau de ses achats (pour une meilleure lisibilité, une mesure de la qualité des relations avec les PME, la mise en place de bonnes pratiques dans le respect du cadre réglementaire) et au niveau de l'animation économique, à travers le dispositif Lyon Pacte PME. Cette déclinaison locale de la démarche Pacte PME est portée avec les partenaires de la gouvernance économique Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise.

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) sollicitent le soutien financier de la Métropole pour mettre en œuvre les services aux entreprises suivantes : programme Lyon Pacte PME, programme Pépites, programme Lyon Eco-énergie.

**II - Programme Lyon Pacte PME**

L'objectif est de mobiliser les entreprises grands comptes en faveur des PME et des ETI du territoire.

Les domaines ciblés pour cette mobilisation sont :

- les achats (présenter des opportunités de marché, adapter les pratiques),
- l'international (identifier des destinations sur lesquelles les grands comptes pourront accompagner des PME du territoire, pour de l'hébergement, du conseil, etc.),
- les ressources humaines (orienter les alternants formés au sein de grands comptes vers les PME du territoire),
- l'innovation ouverte (promouvoir la démarche et organiser des échanges entre startups/PME/ETI/grands comptes).

La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI) participe activement au déploiement de ce dispositif, à travers la mise à disposition d'une ressource à temps plein, en charge de l'organisation d'événements, de la mobilisation des partenaires et de la coordination des instances de pilotage.

### 1° - Compte-rendu des actions réalisées avec la CCI en 2016

Par délibération n° 2016-1412 du Conseil du 19 septembre 2016, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 49 947 € chacune au profit de la CCI pour l'accompagnement du programme d'action "pacte PME métropolitain 2016".

10 rencontres entre grands comptes et startups/PME du territoire ont été réalisées, certaines dédiées spécifiquement à un grand compte prescripteur, notamment Gaz réseau distribution France (GRDF), Bouygues Construction, Engie, UGAP. Au total, 30 grands comptes ont rencontré 372 startups/PME.

Par ailleurs, le Club des acheteurs de la Métropole a été créé permettant des rencontres trimestrielles orientées "métiers" ayant pour but de faire évoluer les pratiques achats des grands comptes publics et privés : 2 matinées ont été proposées en 2016.

Un événement de présentation de la cellule de reconversion du Ministère de la défense a été organisé avec une quarantaine de PME ayant des besoins de recrutement et, enfin, le partenariat a été lancé avec le Club Open Innovation Rhône-Alpes-Auvergne pour de l'aide au sourcing.

### 2° - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel

- organiser et administrer le comité technique du Pacte PME Métropolitain (3 réunions),
- organiser ou co-organiser des événements sur les axes de travail retenus pour 2017 : les achats, l'international, les ressources humaines, l'innovation ouverte (dont au moins 4 rencontres du club acheteur de la Métropole et 8 événements de net coworking),
- mobiliser les grands comptes, les ETI et les PME du territoire autour de la démarche et des événements associés,
- rédiger la lettre mensuelle d'information sur les opportunités proposées aux PME du territoire dans le cadre de la démarche,
- relayer l'information relative au Pacte PME Métropolitain sur les supports *web et print* de la CCI quand la ligne éditoriale et les priorités éditoriales le permettent,
- travailler avec la Métropole à l'élaboration des supports de communication nécessaires à la bonne diffusion de l'information autour du dispositif Lyon Pacte PME.

Budget prévisionnel Pacte PME Métropolitain 2017			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel (Conseil + stagiaire)	78 000	Métropole de Lyon	50 000
encadrement - structure	30 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat métropolitain)	50 000
déplacements, missions réceptions	22 000	autofinancement CCI	30 000
<b>Total</b>	<b>130 000</b>	<b>Total</b>	<b>130 000</b>

Il est proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de 50 000 € au profit de la CCI pour la mise en œuvre du programme d'action "Lyon Pacte PME 2017", en complément du financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du contrat métropolitain conclu avec la Métropole.

Le pilotage de cette mise en œuvre sera conduit dans le cadre de la gouvernance économique Grand Lyon, Esprit d'Entreprise (GLEE) et selon les modalités prévues dans la convention ci-jointe.

### III - Programme Pépites

L'objectif est d'accompagner 10 nouvelles entreprises par an pendant 2 ans et ainsi de maintenir à 20 le nombre d'entreprises suivies chaque année. Objectif : lever les "freins" à leurs projets de développement.

Pour mémoire, le processus d'accompagnement des pépites comporte 2 étapes : d'une part, une phase d'appel à projets permettant de recruter 10 nouvelles entreprises par an, d'autre part, une phase de labellisation puis d'accompagnement personnalisé par un interlocuteur unique (conseiller CCI).

#### 1° - Compte-rendu des actions réalisées en 2016

Par délibération du Conseil n° 2016-1156 du 2 mai 2016, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 257 400 € au profit de la CCI pour l'accompagnement du programme "Pépites" pour 2016.

Au terme de la 5<sup>e</sup> année de fonctionnement du programme, le bilan est le suivant : 10 nouvelles entreprises ont été labellisées. Chacune d'elle a bénéficié d'un accompagnement spécifique adapté à ses problématiques, telles que la préparation au changement de gouvernance, l'internalisation de la fabrication ou encore l'aide à la levée de fonds.

Depuis la création du programme en 2011, 56 entreprises ont été labellisées, qui représentent 469 millions de chiffre d'affaires et 2 548 emplois. Parmi les différents secteurs d'activités représentés, figurent des entreprises actives dans les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises ou encore des services à la personne. Les effectifs des entreprises labellisées sont très variables (moins de 10 salariés à plus de 200 salariés) de même que le chiffre d'affaires (moins de 1 M€ à plus de 30 M€ de chiffre d'affaires).

Enfin, on peut noter que le label "Pépites" constitue en soi un levier pour mettre en synergie les différents appuis publics et privés. Le retour des entreprises accompagnées est très positif de ce point de vue, pointant un véritable effet "accélérateur" du dispositif et de l'image du label.

#### 2° - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel

En 2017, 10 nouvelles entreprises seront labellisées Pépites et accompagnées pendant 2 ans.

Le budget prévisionnel 2017 pour la mise en œuvre de l'action "Pépites" :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
coût de personnel	245 034	Métropole de Lyon	257 400
communication	45 000	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (temps valorisé)	265 934
conseils experts	233 300		
<b>Total</b>	<b>523 334</b>	<b>Total</b>	<b>523 334</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 257 400 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2017 en faveur des entreprises "Pépites" du territoire.

### IV - Programme Lyon Eco énergie

L'objectif est d'accompagner les TPE-PME dans la maîtrise et l'amélioration de leurs performances énergétiques. La plupart des entreprises ne disposant pas de compétences internes en ce qui concerne l'énergie, ce programme leur permet de dresser le bilan de leur situation énergétique et d'augmenter leur compétitivité par la mise en place d'actions d'économies d'énergie.

### 1° - Compte-rendu des actions réalisées en 2016

Par délibération du Conseil n° 2016-1064 du 21 mars 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 203 € au profit de la CCI et une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 750 € au profit de la CMAR pour leurs programmes d'actions 2016.

Le compte-rendu d'activité des actions des CCI et CMAR dans le cadre de ce financement est le suivant :

- ce dispositif est opérationnel depuis le printemps 2014 sous le nom de Lyon Eco énergie. En 2016, plusieurs actions de mobilisation ont été menées : 2 réunions territoriales collectives, envoi de courriers d'information, campagnes de prospection téléphonique (500 entreprises contactées), première journée du développement durable à la CMAR, pages dédiées des sites internet,

- 50 entreprises sont entrées en accompagnement et leur retour est très positif. Toutes les entreprises rencontrées par la CCI lors d'une première visite Energie ont intégré le dispositif Lyon Eco énergie,

- fin 2016, de nouvelles modalités de prospection ont été testées en partenariat avec La Poste sur une base de 2 000 entreprises ciblées, prospection qui viendra alimenter le programme d'accompagnement 2017.

### 2° - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel

L'objectif partagé pour l'année 2017 est d'accompagner au moins 50 entreprises individuellement à l'optimisation de leur consommation d'énergie, tout en améliorant la communication générale autour du dispositif et le rôle de relai des partenaires institutionnels.

Budget prévisionnel Lyon Eco énergie 2017 - CCIL			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de gestion courante	23 104	ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)	19 256
charges de personnel	57 767	Région Auvergne-Rhône-Alpes	19 256
		autofinancement CCI	24 156
		Métropole de Lyon	18 203
<b>Total</b>	<b>80 871</b>	<b>Total</b>	<b>80 871</b>

Budget prévisionnel Lyon Eco énergie 2017 - CMAR			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	866	ADEME	18 750
services extérieurs	8 202	Région Auvergne-Rhône-Alpes	18 675
impôts et taxes	354	autofinancement CMA	20 722
charges de personnel	66 628	Métropole de Lyon	18 750
dotations	847		
<b>Total</b>	<b>76 897</b>		<b>76 897</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution des subventions suivantes, en complément du financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du contrat métropolitain conclu avec la Métropole :

- une subvention de fonctionnement renouvelée d'un montant de 18 203 € au profit de la CCI pour son programme d'actions 2017 relatif à l'accompagnement des PME pour améliorer leurs performances énergétiques,
- une subvention de fonctionnement renouvelée d'un montant de 18 750 € au profit de la CMAR pour son programme d'actions 2017 relatif à l'accompagnement des TPE pour améliorer leurs performances énergétiques ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour l'année 2017, des subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 325 603 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI) pour les dispositifs "Pacte PME", "Pépites", "Lyon éco énergie",

- d'un montant de 18 750 € au profit de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour le dispositif "Lyon Eco énergie",

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI) et la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 657 382 - fonction 62 - opération n° OP01O0851.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.**